

ABONNEMENT

**Saumur**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

**Poste**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, . . . . . 30  
Faits divers, . . . . . 75

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refus la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

On s'abonne  
A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 FÉVRIER

**La séance de Samedi**

Après des débats peu brillants, — car M. Floquet n'a fait valoir aucun argument en faveur de la priorité du scrutin d'arrondissement — débats auxquels ont pris part MM. Symian, Basly, Pichon, Cluseret, Pelletan, la Chambre a voté la mise à l'ordre du jour de lundi du projet de scrutin d'arrondissement par 309 voix contre 243 et à l'ordre du jour de jeudi le projet de révision par 504 contre 9.

M. Floquet avait posé la question de confiance absolue. On lui a octroyé 65 voix de majorité. M. de Douville-Maillefeu, hostile aux projets ministériels, a fait l'aumône de sa voix au ministère. M. Wilson, qui assistait à la séance, en a fait autant sans doute. Cluseret et Wilson ont plus excité la curiosité que le spectacle parlementaire !

M. Labrousse a présenté au projet rétablissant le scrutin d'arrondissement l'article additionnel suivant :

« Les députés sont élus pour six ans et renouvelables par tiers tous les deux ans.

» Les deux premiers tiers à renouveler en 1891 et 1893 seront désignés par la voie du sort.

» Le tirage au sort aura lieu entre les circonscriptions de chaque département. »

M. Lefèvre-Pontalis a déposé l'amendement suivant :

« Les arrondissements dont la population dépasse 25,000 électeurs nomment un député de plus par 25,000 ou fraction de 25,000 électeurs. »

**LES EXCLUS**

Il y avait foule jeudi soir à l'Hôtel de Ville de Paris, et, comme cela est inévitable en pa-

reil cas, on a pu remarquer, entre les divers invités, certaines inégalités de correction. Ce détail ne vaudrait pas la peine d'être relevé si on ne savait que les organisateurs de la fête avaient apporté quelque réserve dans la répartition des invitations. On avait par exemple envoyé des cartes à tous les députés de la Seine, sauf un. On ne dit pas le nom de cet exclus, mais il n'y aurait peut-être pas besoin de chercher bien longtemps pour le découvrir. Quant aux sénateurs, on les avait exclus en bloc. Ils avaient cependant sollicité des invitations. C'était même M. Le Royer qui s'était fait l'intermédiaire obligeant de leur requête. Il paraît que le président du Sénat n'a pas même obtenu l'honneur d'une réponse ; obligés de faire un choix, les conseillers municipaux de Paris ont estimé que les sénateurs devaient être écartés d'une fête où leur présence pourrait peut-être provoquer les susceptibilités d'invités qui n'aiment pas à coudoyer tout le monde. On ajoute que les sénateurs se sont froissés de l'exclusion dont ils étaient l'objet, mais vraiment ne s'habitueront-ils jamais aux sentiments dont les radicaux n'ont jamais cessé de leur prodiguer l'expression ? E. B.

**LA POLITIQUE DANS L'ARMÉE**

Le ministre de la guerre a adressé à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et aux généraux commandants les corps d'armée la circulaire suivante :

« Paris, le 8 février 1889.

» Mon cher général,  
» Je vous prie de rappeler aux militaires sous vos ordres que les manifestations politiques, de quelque nature qu'elles soient, sont formellement interdites.

» Les chefs, lorsqu'ils s'adressent à leurs troupes, verbalement ou par écrit, doivent

s'abstenir de toute allusion à la politique, soit intérieure, soit extérieure.

» J'ai réprimé les rares écarts qui se sont produits ; je réprimerai plus sévèrement encore ceux qui viendraient à se produire par la suite. Je compte sur le bon esprit de tous pour m'éviter des mesures que je prendrais à regret mais sans hésiter.

» C. DE FREYCINET. »

Nous ne savons ce qu'il y a d'exact dans les assertions de la France au sujet de certains faits qui se seraient récemment produits. S'ils sont vrais, ils ont caractère tels qu'on comprendra que nous ne nous en fassions l'écho que sous les plus expresses réserves. Voici ce que dit la France :

« M. de Freycinet sait-il que, le lendemain de l'élection, les généraux de brigade et de division du gouvernement de Paris reçurent l'ordre de fournir un rapport sur le sujet suivant : « Quelle est l'impression produite dans la troupe et sur les officiers par l'élection du 27 janvier ? »

» Ces rapports devaient être transmis le mercredi 30 janvier.

» M. de Freycinet sait-il que, durant la période électorale, des officiers reçurent l'ordre de se rendre en civil aux réunions publiques et de faire des rapports sur ce qu'ils avaient vu et entendu ? »

**LE CAS DU COLONEL SÉNART**

On connaît la décision du ministre. L'enquête faite par le général Villain, commandant le 9<sup>e</sup> corps, avait démontré que le texte de l'ordre du jour du colonel Sénart, tel que l'ont publié les journaux, est exact. C'est un fourrier, chargé de copier ce document pour le communiquer aux officiers, qui,

en se rendant au mess, à travers la ville, a rencontré un journaliste de Châteauroux et lui en a donné le texte.

Le fourrier a été puni pour cette indiscrétion, toutes les pièces émanant du régiment étant uniquement destinées au régiment et devant rester absolument confidentielles.

Le blâme infligé au colonel Sénart est la peine la plus légère qui pût être prononcée. Cette punition ne pourra avoir aucun effet fâcheux pour l'avancement du colonel.

M<sup>me</sup> Sénart ne cède en rien à son mari comme bravoure et comme énergie.

Le 4<sup>er</sup> septembre 1870, le capitaine adjudant-major Sénart tombait sous les murs de Metz.

M<sup>me</sup> Sénart, immédiatement informée, écrivit de suite à l'impératrice Augusta :

« Madame, ce n'est pas une Française qui écrit à une Allemande, c'est une femme qui s'adresse à une autre femme.

» Je vous demande de me laisser parvenir jusqu'à mon mari, le capitaine français Sénart, blessé sous les murs de Metz, auquel je veux donner mes soins. »

Courrier par courrier, l'impératrice Augusta répondit à M<sup>me</sup> Sénart en l'invitant à se rendre à Bruxelles où elle trouverait toutes les indications et les laissez-passer dont elle avait besoin.

M<sup>me</sup> Sénart se rendit au lieu indiqué, montra la lettre de l'impératrice à l'attaché allemand et parvint, étape par étape, jusqu'à son mari qu'elle soigna et guérit.

Nous lisons dans la Nation :

« En fait, le sentiment public est d'accord avec M. le colonel Sénart.

» On trouve que c'est assez d'humiliations, de couleuvres et de crapauds avalés comme ça et qu'il est temps d'en finir avec les matamoras des persécuteurs allemands.

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**L'ÉVADÉ**

Par Raoul de Navery

Pendant que s'instruisait le procès de Marie Reigensberg, celle-ci, calme dans sa prison, recevait au moyen de ses fidèles messagers des nouvelles de Grotius.

En quittant la maison de David Dazlaër, Grotius, montant sur un bateau où sa place était retenue, se rendit à Valvic, en Brabant. Des Arminiens, parmi lesquels il comptait autant d'admirateurs que d'amis, lui fournirent de rapides moyens pour se rendre à Anvers. Un ancien ministre d'Amsterdam, Nicolas Gravincovius, lui offrit l'hospitalité. De cette ville il écrivit à M. de Boissire, dont le dévouement pour Barneveldt s'était montré avec tant d'éclat, lors du procès du grand patriote. M. de Boissire, rentré à Paris, pouvait grandement servir l'exilé auprès du roi Louis XIII et ménager à Grotius non seulement une audience, mais encore le moyen de séjourner en France d'une façon digne de lui, digne aussi de son royal hôte. Toutefois, prévoyant que Grotius

ne chercherait point d'autre asile contre sa haine, le stathouder manda à ses ambassadeurs hollandais de ne négliger aucun moyen de le perdre. Avant même d'arriver à la cour de Louis XIII, Grotius y comptait d'implacables ennemis. S'il le comprit, il n'en dit du moins rien à Marie. Celle-ci le crut sauvé, heureux, dès l'instant où il eut franchi les frontières des Provinces-Unies. Dans la crainte de créer autour de lui de nouveaux dangers, elle se priva de lui écrire, se contentant de tracer l'histoire de sa captivité, sainte et glorieuse page qui se devait ajouter à la vie de Grotius.

Pendant plusieurs jours elle demeura seule, seule en présence de l'inconnu, car elle pouvait tout craindre de Maurice de Nassau et des États qui, tant de fois déjà, avaient servi ses volontés sanglantes.

Cornélie ne fut point admise près d'elle ; mais elle la vit chaque jour sur la Meuse dans le bateau du harponneur. Rosa accompagnait les enfants de Grotius, et les mains de chacun d'eux se tendaient vers la prisonnière.

Les reverrait-elle jamais dans l'intimité de la famille ?

Devait-elle pour toujours dire adieu à cette fille adorée, à ces fils dont l'âme se formait sur

le modèle de celle de Grotius ? Son sacrifice était consommé au dedans d'elle-même ; elle attendait. Sans orgueil du dévouement admirable qui devait l'immortaliser, elle conservait dans la prison un calme dont s'étonnaient et s'émerveillaient ses gardiens. Christil n'en était plus à être surprise de la trouver simple et parfaite. Son affection se doublait d'une admiration attendrie. Quoiqu'elle ne fût pas sans crainte, quant à l'issue du procès, elle s'efforçait de la tranquilliser, lui répétant tantôt que les haines du stathouder ne tiendraient pas contre la volonté des États ; tantôt que cette fois encore la princesse douairière l'emporterait sur les dangereux conseillers du prince d'Orange.

— Christil, répondait Marie de sa belle voix harmonieuse, n'essayez pas de me rassurer ; jamais je n'ai tremblé pour moi. Si je dois rester ici, je le regretterai plus pour ceux qui m'aiment que pour moi-même. Mon mari, mes enfants ne quittent jamais ma pensée. Grotius est libre ! Que me faut-il de plus ? Les grandes amours vivent de sacrifices. Le jour où vous interdirez à la femme de se dévouer, vous lui ôtez sa plus noble prérogative. On les accuse de friivolité, on les calomnie ; sans doute un

grand nombre d'entre elles s'occupent de leur parure avec exagération ; mais à qui la faute ? L'éducation reçue ne les a-t-elle point souvent mises à ce niveau inférieur ? Et pourtant, quelque coquette et vaniteuse que soit une femme, mettez-la en présence d'un grand devoir, d'une sainte mission, rarement elle restera au-dessous de sa tâche. Ce que j'ai fait, Christil, combien de femmes l'eussent fait à ma place !

— N'essaie point de diminuer ton mérite, ma chère, ma sainte Marie ; ne tente pas de prouver que nous serions capables de l'imiter.

— Toi ! dit Marie en l'embrassant, tu m'as dépassée.

— Que veux-tu dire ?

— Ceci : quand les soldats te demandèrent s'ils devaient exiger la clef du coffre, tu devinas ce qu'il renfermait et tu le laissas passer.

— Tu l'as compris ! toi ! je suis assez payée.

Un seul remords me troublait ; je redoutais d'avoir, par cette complicité tacite, compromis la situation de mon mari ; son absence sauve tout. Dieu nous a protégés, et jusqu'à la fin il nous aidera. Toi aussi, tu jouiras du fruit de tes peines.

— As-tu des nouvelles de M. de Montbas ?



» Hier, c'était une jeune fille qu'on empêchait d'aller fermer les yeux à sa mère.

» Avant-hier, un négociant français à qui on interdit d'aller sur la tombe de ses parents.

» Aujourd'hui, un officier français à qui on refuse le droit de rendre les derniers devoirs à sa mère.

» Et cela pendant que nous sommes empoisonnés d'Allemands sur le trottoir, dans les magasins, dans les bureaux, dans les administrations.

» C'en est trop. Il faut que cela finisse, et M. le colonel Sénart a bien parlé.

» CAMILLE DREYFUS. »

## INFORMATIONS

### Le revenu des impôts

Le ministère des finances vient de faire connaître le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de janvier 1889. Les résultats sont en apparence satisfaisants, puisqu'il y a plus-value sur les prévisions budgétaires et augmentation sur les produits du mois de janvier 1888, mais la satisfaction que de tels faits devaient provoquer diminue singulièrement lorsqu'on regarde de plus près. Les moins-values portent, en effet, sur l'enregistrement, l'impôt sur les valeurs mobilières, le timbre et les sucres. Or, les trois premiers chapitres sont précisément ceux qui sont regardés par tous les économistes comme l'étiage le plus exact de la fortune publique.

La République est sauvée!... M. Floquet a droit au laurier civique.

« Le cantonnier de la route nationale n° 144, domicilié à Saint-Victor-de-Allier, convaincu de « Boulangisme », vient, dit la France, d'être révoqué de ses fonctions. »

Comme c'est démocratique de s'en prendre aux petits!...

M<sup>lle</sup> Louise Michel a travaillé samedi pour « la sociale », elle a excité les ébénistes à une grève générale, mais elle a eu beau faire retentir de ses appels révolutionnaires la salle du café-concert du Commerce, rue du Faubourg-du-Temple, les ouvriers auraient préféré entendre discuter au point de vue professionnel, sur la grève qu'ils sont résolus à maintenir. Peu leur importe l'exposé des doctrines socialistes entremêlé du *Ça ira* et des cris de camelots et d'anarchistes cherchant à faire recette!

### UN SURVIVANT DE L'AFFAIRE PRITCHARD

On se préoccupe en ce moment d'une façon toute particulière des incidents qui se produisent dans nos possessions d'Océanie; aussi est-il intéressant de rappeler qu'il n'y a plus

— Non, répondit Christil. Nous le savons innocent, et mon mari ne peut croire qu'on le condamne sur sa simple déclaration.

— Ah! fit Marie, sous le règne du stathouder tout est possible.

Christil la quitta après un long entretien. En rentrant, elle trouva son mari marchant avec agitation dans la salle. Son front était soucieux, son regard triste, il murmurait des paroles brèves et dures, et semblait adresser de virulents reproches à un personnage invisible.

— Qu'est-il arrivé? lui demanda-t-elle.

— On juge Mombas dans deux jours. Brave et loyal garçon! Quelle folle idée le porte à s'accuser?

— Tu le sauras plus tard, sans doute; en attendant tu restes certain de son innocence?

— Comme de la mienne! On dirait, ma parole, que tous les membres de cette famille et ceux qui leur touchent de près ont le sentiment du dévouement poussé jusqu'à la folie.

— La folie des grands cœurs, au moins! Mais n'espères-tu pas sauver le vicomte?

— Je ferai ce que je pourrai, certes!

Il poussa une sorte de rugissement de colère, fit le geste d'écarter sa femme, puis brusquement il l'attira sur son cœur.

qu'un seul survivant de la fameuse affaire Pritchard, qui faillit donner lieu à une guerre entre la France et l'Angleterre.

Le capitaine Prat, âgé aujourd'hui de 80 ans, et qui vit retiré à Toulon, était, en 1844, maréchal des logis de gendarmerie à Taïti. Ce fut lui qui reçut l'ordre d'arrêter M. Pritchard, au moment où celui-ci allait s'embarquer sur un vaisseau anglais ancré dans le port. Il fit preuve, en s'acquittant de cette mission, d'une modération qui lui valut les remerciements de Pritchard lui-même.

Le capitaine Prat est aussi le dernier survivant des marins qui montaient, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Bruat, devenu plus tard amiral, le brick de guerre le *Silène*. Ce vaisseau, sur lequel M. Prat était embarqué comme pilotin, fit naufrage en même temps que le brick *l'Aventure*, sur les côtes d'Afrique, le 14 mai 1830. Les équipages furent entraînés en captivité au bagne d'Alger et ne furent délivrés que lors de la prise de la ville par les troupes françaises.

M. Prat est chevalier de la Légion d'honneur depuis quarante ans.

### LES CRIMES DE PONT-A-MOUSSON

Le dernier crime commis à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), et que nous avons raconté, a jeté l'émoi dans le pays, où plusieurs assassinats se sont produits en très peu de temps.

Le Conseil municipal, réuni d'urgence sur la convocation du préfet, a décidé que des patrouilles civiles, conduites par des conseillers municipaux délégués, seraient faites toutes les nuits. Des patrouilles militaires parcourent également la ville. Des gendarmes de renfort ont été envoyés. Le Parquet de Nancy se tient en permanence. Tous les habitants sont munis de revolvers.

Depuis le quatrième assassinat, la plus grande terreur règne à Pont-à-Mousson. Les personnes seules vont passer la nuit chez des voisins. Plus de 25 arrestations ont été opérées, mais aucune n'a été maintenue.

### LA QUESTION DE PANAMA

M. Hue, nommé par le tribunal civil sequestre des sommes à recevoir sur les obligations à lots de Panama, a adressé aux souscripteurs une communication qui ne peut manquer d'être bien accueillie des intéressés.

En voici le texte :

« Afin d'éviter toute déchéance, le sequestre croit devoir rappeler aux porteurs d'obligations à lots de Panama l'échéance du 5 au 10 février courant, dont le montant est de 43 fr. 44, plusieurs obligataires ayant soulevé la question de savoir si, en présence de la suspension de paiement des intérêts de ces titres, ils étaient tenus de verser l'intégralité de cette

échéance ou, au contraire, s'ils pouvaient limiter leur versement à la somme revenant à la Société civile pour l'amortissement du capital et la constitution des lots, soit 7 fr. 50. En attendant que la question soit tranchée par les tribunaux et pour sauvegarder les droits des obligataires au tirage du 15 février, M. Hue a été nommé sequestre pour recevoir la totalité du versement, c'est-à-dire 43 fr. 44, qui, suivant la décision judiciaire, sera ou répartie entre la Société civile et la liquidation, ou rendue aux obligataires jusqu'à concurrence de 35 fr. 94. »

## Les troubles à Rome

Rome, 9 février.

De graves désordres, provoqués par la situation économique et le manque de travail, viennent d'éclater à Rome.

Il y a eu plusieurs blessés.

Les manifestants, partagés en plusieurs bandes, ont parcouru les quartiers du centre, riches et commerçants, en criant : « Du pain, du travail, ou barricades et révolution! »

Les magasins sont fermés. De nombreuses patrouilles parcourent les rues.

Le *Don Chischiotte* dit que toutes les troupes ont été consignées pour aujourd'hui dans les casernes; il y aura des détachements qui se tiendront au coin des principales rues pour réprimer les désordres s'il s'en produisait encore.

Les troubles de Rome (qui a l'aspect lugubre de l'état de siège), ont eu une gravité plus grande que ne le disaient les dépêches officieuses. L'inquiétude de la population est très vive. On estime à 100,000 francs les dégâts dans les magasins pillés.

Rome, 10 février.

MM Odescalchi et Hector Ferrari déposent une interpellation à la Chambre, pour inviter M. Crispi à faire connaître les dispositions qu'il a l'intention de prendre pour prévenir le retour des troubles qui se sont produits aujourd'hui à Rome, et en second lieu les mesures propres à mettre fin aux causes qui ont amené ces désordres.

Ces troubles ont été graves. Il y a eu des pillages de magasins; des agents de la sûreté ont été blessés ainsi que plusieurs manifestants; les émeutiers se sont portés contre le Parlement, la troupe a chargé.

M. Crispi a dit que cent soixante-trois personnes avaient été arrêtées, mais le chiffre s'élève à deux cent soixante.

La Chambre a renvoyé à jeudi, après un débat animé, la discussion de la motion déposée par M. Bonghi et ainsi conçue :

« La Chambre, déplorant les événements d'hier et confiante que le gouvernement prendra et réprimera avec la plus grande énergie les désastres, passe à l'ordre du jour. »

révêtit son uniforme, apporta à sa toilette un soin inaccoutumé et voulut se faire beau pour la mort.

Il refusa le défenseur qui lui fut offert, et lorsque les soldats vinrent le chercher, il les suivit tranquillement.

Ses juges étaient déjà sur leurs sièges. Ils étaient au nombre de cinq, et Kerkove était parmi eux. Le juge envoyé par le prince de Nassau occupait la première place, et l'expression hautaine de son visage semblait témoigner qu'il comptait à l'avance sur une victoire. Ce mot dans sa pensée équivalait à une condamnation.

Jean salua ses juges et prit place sur le banc des accusés.

Point de témoins dans cette cause. Le vicomte seul témoignait contre lui-même. La lecture de l'acte d'accusation ne renferma donc que les aveux spontanés du jeune homme.

Puis, l'envoyé du prince prit la parole et prononça un réquisitoire à la fois habile et passionné; il se plaça au-dessus de toutes les questions de sentiment et s'appuya sur le respect de la discipline, sur les rigueurs des lois pour réclamer contre Jean de Mombas un châtement exemplaire.

Les juges délibérèrent rapidement, puis ils reprirent séance et le confident du stathouder laissa tomber de ses lèvres vendues cette phrase sinistre :

— Condamné à mort! (A suivre.)

La plupart des personnes arrêtées appartiennent à l'Internationale.

Des détachements de troupes stationnent sur certains points. Des patrouilles de cavalerie sillonnent les quartiers excentriques.

Le maire va faire afficher un manifeste pour tranquilliser la population.

Il règne dans les Pouilles une misère épouvantable.

## LA MORT DE L'ARCHIDUC RODOLPHE

Des versions fâcheuses pour la mémoire du Prince s'accréditent et sont de nature à accroître encore la douleur de la famille impériale d'Autriche. Une scandaleuse inconduite aurait abouti au suicide et au crime. Mais ce sont là des bruits de la presse juive et maçonnique qui soulèvent des contradictions.

Nous devons mentionner la correspondance adressée de Berlin à la *Défense* par un homme politique. Cette correspondance qui loue les sentiments et le caractère de l'archiduc Rodolphe, résolu à ne se soumettre ni à se démettre devant la Prusse, dit que le Prince « était plus populaire dans l'Allemagne méridionale et même dans quelques provinces prussiennes que l'empereur Guillaume II ne l'est actuellement. »

Elle ajoute :

« La foule, qui juge d'après ses propres instincts, montre une certaine répugnance contre toute version qui veut expliquer ce terrible événement par un autre motif qu'un amour malheureux et illicite.

» Dans le monde politique — je ne dis pas le monde diplomatique parce que c'est un cercle trop réservé, — on se donne toutes les allures de croire la version du suicide quand on n'est pas absolument sûr de son entourage.

» Mais quand on se trouve en petit comité, on refuse absolument de l'admettre.

» Il est impossible d'étaler tous les arguments que l'on a produits à cet égard sans donner ombrage à quelques personnalités en vue et sans s'exposer au danger de commettre le péché de la calomnie. Il faut être très prudent, excessivement prudent à cet égard; il faut mesurer la grandeur et les horreurs du mystère aux réticences que l'on emploie et au silence que l'on garde.

» On ne croit donc pas que le suicide soit la cause de la mort: on cherche cette cause ailleurs. On se demande plutôt si la politique n'est pas entrée dans la chambre à coucher de l'archiduc à l'heure de la mort... »

Dans une correspondance que nous trouvons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, signée P. de R., adressée à M. de Brisay, nous lisons à la fin :

« Faut-il te dire le nom de ceux qu'on accuse? Cherche très haut et très loin de Vienne. Si haut qu'on se tait, si loin qu'il faudrait une armée pour y aller. »

## NOUVELLES MILITAIRES

L'escadre de la Méditerranée va être d'ici peu renforcée de deux nouveaux et magnifiques cuirassés: le *Formidable*, commandé par le capitaine de vaisseau Desnoux, qui doit porter le pavillon du vice-amiral Dupetit-Thouars, et l'*Amiral-Baudin*, commandé par le capitaine de vaisseau de Penfentoy. Ce dernier vient de partir de Brest pour Toulon, complètement prêt; quant au *Formidable*, il a encore quelques travaux d'aménagement intérieur à terminer.

Ces deux nouveaux cuirassés formeront, avec le *Courbet*, l'*Amiral-Duperré* et la *Déca-tation*, une force navale très redoutable. Leur grosse artillerie n'est pas suffisamment protégée, eu égard à la puissance des canons à répétition et des obus explosifs actuels. Mais ils n'en sont pas moins capables de lutter avec tous les navires étrangers de même catégorie.



LES INSIGNES DES MUSICIENS MILITAIRES

Le ministre de la guerre a décidé que les dispositions adoptées le 5 juillet dernier, qui sont relatives aux marques de fonctions des musiciens de l'armée, ne seront pas applicables aux musiciens de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe qui existent encore dans les régiments.

Ces musiciens porteront sur leurs effets le double galon dont ils étaient anciennement pourvus.

ATTACHÉ MILITAIRE

Le capitaine d'état-major de Falkenhayr, attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris, vient d'être nommé gouverneur militaire des deux fils aînés de l'empereur Guillaume, âgés, comme on sait, l'un de six ans et l'autre de cinq.

Il est remplacé à Paris par un officier bavarois.

LES CROIX DE BISMARCK

Nous relevons dans l'Annuaire de l'Empire allemand pour l'année 1889, qui vient de paraître à Berlin, que le prince du Bismarck a cinquante décorations. Quant à son fils, le comte Herbert, ministre des affaires étrangères, il en possède déjà trente-trois.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE. — Hier, nous avons eu un temps épouvantable. La neige a tombé depuis midi jusqu'à 5 heures en flocons épais. Si la pluie n'avait succédé, la terre eût été recouverte d'une couche épaisse.

Il a été absolument impossible de faire la moindre tentative de promenade. Les rues étaient transformées en cloaques, et la neige, poussée par un vent froid et violent, cinglait le visage des rares personnes qui se trouvaient dehors et les forçaient bientôt à se calfeutrer auprès du feu.

A la nuit, la température s'est élevée sensiblement.

Aujourd'hui le soleil a brillé; mais le vent, toujours froid et violent, fait présumer que nous n'avons pas encore fini avec le mauvais temps. Du reste, le baromètre se tient assez bas.

LA PLANÈTE VÉNUS

Depuis quelque temps, la planète Vénus excite vivement la curiosité de tous ceux qui s'intéressent à l'astronomie.

Dès qu'il est nuit close et quand le ciel est pur, cet astre acquiert un éclat tel qu'il est impossible de le confondre avec les étoiles. Sa puissance lumineuse doit aller en augmentant de jour en jour, jusqu'au 25 mars. A partir de cette date, elle ira en s'affaiblissant rapidement.

Il est très rare que Vénus se montre dans des conditions aussi favorables à son éclat que celles qui sont fortuitement réunies cette année. Les astronomes s'en réjouissent parce qu'ils espèrent qu'elles leur permettront de déterminer si Vénus a un satellite, si elle a une atmosphère comparable à celle de la terre, si elle possède réellement les hautes montagnes et les éruptions volcaniques que quelques observateurs ont cru y voir.

LE COMMERCE DES BLÉS

En présence de la baisse des farines qui s'est encore accentuée cette semaine, les affaires en blé sont devenues plus difficiles.

La meunerie se tient sur la défensive et n'achète que pour ses besoins courants.

La culture, de son côté, n'accepte pas la baisse et se montre décidée à attendre de meilleurs prix.

Depuis le commencement de la campagne, les importations ont été considérables. Cette invasion de grains étrangers a eu pour conséquence de remplir nos entrepôts et de créer un encombrement; mais les envois des pays exportateurs vont certainement diminuer. L'excédent exportable aux Etats-Unis n'était évalué

au 17 janvier qu'à 8 millions et demi d'hectolitres, et la Russie ne pourra certainement pas continuer à nous envoyer les mêmes quantités de blé qu'elle nous a expédiées jusqu'ici. Un moment viendra donc certainement où nos grains indigènes auront moins à subir la concurrence. Pour voir les prix augmenter, il faut attendre l'épuisement des stocks.

La semaine dernière, les quantités de blé à destination de l'Europe ont été moins élevées que pendant la semaine précédente, mais ont encore dépassé de 3,184,200 hectolitres celles de la date correspondante de l'année dernière.

AVIS

Le Maire de la ville de Saumur informe les contribuables que le rôle général des contributions personnelle, mobilière et des patentes de 1889 est mis en recouvrement à partir de dimanche 10 février et que, de cette date, court le délai de trois mois pour toute réclamation.

Mairie de Saumur, le 10 février 1889.

Le Maire, J. COMBIER.

Publications de mariage.

Guy-Joseph-Helye Emé de Marciou, lieutenant-sous-écuyer à l'Ecole de cavalerie de Saumur, et Marie-Charlotte-Amédée-Françoise de Clermont-Tonnerre, de Paris.

Pierre-Alexis-François Rousseau, chapelier, et Gabrielle-Blandine Gallé, sans profession, tous deux de Saumur.

Ernest Martin, marchand tailleur, et Berthe-Estelle Juillard, sans profession, tous deux de Saumur.

Etienne-Victor Morancé, cordonnier, de Saumur, et Marie-Elisa Durville, journalière, de Nantes.

Ernest Fressinet, coiffeur, et Marie Retiveau, couturière, tous deux de Saumur.

Alfred-Paul-Marie Pasquereau, tailleur d'habits, de la Boissière (Loire-Inférieure), et Céline-Laurence Besnard, couturière, de Saumur.

PROTECTION DES PAUVRES

Le gouvernement vient d'abaisser le taux de l'intérêt de la Caisse des retraites pour la vieillesse à 4 0/0.

Il y a quelques années, cet intérêt était de 5 0/0, et, l'année dernière encore, les déposants avaient touché 4 fr. 50 0/0.

PAS DE CHANCE, M. BARDON !

Le Journal de Maine-et-Loire nous apprend que, par décision du 1<sup>er</sup> février, le Conseil d'Etat a maintenu comme sincères et régulières les élections municipales de Thouarcé qui avaient été annulées en Conseil de préfecture.

C'est un nouveau camouflet pour le préfet Bardon et un encouragement à résister à ses ukases. (Anjou.)

ANGERS. — L'Association artistique. — Notre Conseil municipal a voté jeudi soir à une forte majorité, dit Angers-Artiste, les conclusions du rapport présenté par M. de Châtaux, au nom de la Commission des Beaux-Arts. Ces conclusions assurent définitivement l'existence de nos concerts populaires et de l'orchestre de notre théâtre; elles ont été soutenues avec autant de conviction que de talent par le sympathique rapporteur et appuyées par l'honorable docteur Guignard, qui vient de rendre un signalé service à la cause artistique que nous soutenons depuis douze ans.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

Concours de Nantes du 3 au 10 mars 1889 (cours Saint-Pierre). — Le 3 mars ouvre le Concours de la Société Hippique Française. On nous assure que les engagements sont plus considérables qu'en 1888. Les bâtiments sont prêts à recevoir et les spectateurs et les chevaux, et tout nous promet une brillante réunion, si le temps veut bien nous être favorable.

Les prix d'entrée sont ainsi fixés :

Entrée au concours, 1 fr.; billet de tribune

(ce billet se prend à l'intérieur du concours après avoir acquitté le droit de 1 franc), 2 fr.; carte permanente d'abonné, 20 fr.; carte permanente pour dame ou enfant, 10 fr.

Syndicat des coiffeurs

Comme tous les petits boutiquiers, les coiffeurs protestent depuis longtemps contre l'extension prise par les grands magasins de nouveautés; mais, plus pratiques que beaucoup d'autres commerçants, ils ne se sont pas bornés à réclamer la protection de l'Etat et ils se sont défendus eux-mêmes. Ils ont fondé, au mois de septembre 1887, le Cercle syndical patronal des coiffeurs de la Seine, société coopérative pour l'achat en gros des produits en parfumerie, articles de toilette, etc.

Cette société, qui compte aujourd'hui six cents adhérents, soit le tiers des coiffeurs du département de la Seine, peut acheter les marchandises en aussi grande quantité que les magasins de nouveautés. Elle bénéficie donc ainsi d'escomptes qui varient entre 15 et 20 p. 0/0, escomptes dont profitent les adhérents.

Mais, par une clause spéciale, aucun de ceux-ci ne doit vendre au détail plus cher que le tarif établi par le Cercle syndical.

Grâce à ce système, dit le Temps, les coiffeurs en sont arrivés à ce résultat curieux : leur prix d'achat d'autrefois est devenu leur prix de vente d'aujourd'hui.

Dans une assemblée générale tenue à l'Hôtel des sociétés réunies, rue de Bretagne, M. Chauvin, secrétaire du Cercle syndical, a annoncé que ce dernier faisait, depuis six mois, une moyenne de 12,000 francs d'affaires par mois. Encouragés par ce succès, les fondateurs du Cercle entreprennent maintenant de grouper tous les coiffeurs de France en une vaste fédération de sociétés coopératives. Onze villes : Troyes, Reims, Lyon, Lille, Nantes, Clermont-Ferrand, Tours, Bordeaux, Toulouse, Amiens et Rouen, ont déjà donné leur adhésion à ce projet et ont créé des sociétés identiques à celle de Paris.

« Voilà, a conclu M. Chauvin, après avoir exposé cette situation, le moyen le plus efficace de lutter contre les grands magasins. Si nous réalisons ce projet de fédération nationale, c'est nous qui pourrions imposer nos volontés aux fabricants et leur dire, par exemple : « La fédération vous prend pour 300,000 francs » d'un article par an, mais elle vous interdit » de le fournir aux magasins de nouveautés. » De cette façon, nous pourrions empêcher les magasins de vendre les produits dont il nous paraît utile de garder le monopole. »

Il serait bon que toutes les industries opérassent comme les coiffeurs.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 10 février 1889.

Le marché est plus calme depuis deux jours. Le temps d'arrêt, qui se produit à peu près sur toute la ligne, était désirable pour permettre aux cours conquis de se consolider. Le 3 0/0 termine à 83.65; le 4 1/2 0/0 à 103.93.

Le Crédit Foncier a repris de 15 francs sur son cours d'il y a huit jours; il clôture à 1.365. Les obligations ont encore gagné quelques points. Les communales 1879 passent de 481.50 à 485 et les foncières 1879 de 483 à 485. Les communales 1880 sont à 475.25, soit 25 centimes au-dessus des prix cotés avant le tirage du 5 courant; les foncières 1885 se sont avancées de 468.50 à 470. Cette semaine le Crédit Foncier a fait pour 3,187,315 francs de nouveaux prêts et pris une part importante à la formation du syndicat chargé de la conversion tunisienne.

La Société Générale est à 485 au comptant et à 482.50 à terme. On sait que cet établissement a inauguré le nouvel exercice par un brillant succès remporté avec l'émission de Corrientes. L'année 1889 promet d'être très fructueuse et permet de considérer les cours actuels comme un minimum.

La Banque d'Escompte est arrivée à 540, continuant sa marche, interrompue un instant, vers le cours de 600 où la porteront les succès de ses participations dans les emprunts russe et portugais et ceux qu'elle recueillera dans les nouvelles affaires auxquelles elle va donner son concours.

La Société de Dépôts et Comptes courants a progressé de 603.75 à 607.50. Les mouvements sur ce titre ne sont jamais étendus,

mais aussi les cours atteints sont consolidés aussitôt.

La Banque de Paris a regagné tout le terrain qu'elle avait perdu il y a quinze jours; elle termine à 904.25.

Le Panama est un peu mieux tenu à 67.50. Les arrangements intervenus entre la Compagnie et les entrepreneurs pour la continuation des travaux ont été prorogés jusqu'au 15 mars. Ce délai permettra au liquidateur de la Société de constituer le capital qui lui est nécessaire pour reprendre l'œuvre d'achèvement du canal.

Les obligations de la Société des Immeubles de France gagnent du terrain, elles ont dépassé 380, mais elles ont encore beaucoup à faire pour atteindre leur niveau normal. Ces titres remboursables à 1,000 francs sont encore au-dessous des obligations des chemins de fer remboursées à 500 fr. seulement.

Les valeurs d'assurances sont fort demandées en ce moment. Nous remarquons un excellent courant d'affaires sur les titres de la Foncière-Vie dont la situation semble satisfaisante en tous points.

L'obligation des Chemins Economiques à 360 donne un revenu de 4 0/0 indépendamment d'une prime de remboursement de 140 francs.

Folembray (Aisne), le 11 avril 1888. — Ma mère souffrait depuis très longtemps de violents maux d'estomac; depuis qu'elle a fait usage de vos excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50, elle va beaucoup mieux.

(Signature légalisée.) SIMONOT, verrier.

Dernières Nouvelles

A Rome, le calme est rétabli. Les négociants ayant souffert des dégâts seront interrogés le 16; un d'entr'eux a assigné M. Crispi devant les tribunaux et demande 100,000 francs de dommages et intérêts.

Les prisons sont remplies des manifestants arrêtés pendant les troubles.

Nous ne saurions trop insister auprès des malades en leur faisant distinguer de leurs nombreuses imitations les Véritables Grains de Santé du Dr Franck, faciles à reconnaître à leur étiquette en 4 couleurs. C'est le meilleur préservatif de la constipation.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes . . . . . 1 fr. »  
Hors ville . . . . . » 90  
Haricots verts supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes . . . . . 90 cent.  
Hors ville . . . . . 80 —

Déiant toute concurrence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

1,000 numéros pour 3 gagnants :

1<sup>o</sup> Une Magicienne; 2<sup>o</sup> Un Vaisseau marchand; 3<sup>o</sup> Un Moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE - IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APAUVRISSEMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. TOUTES PHARMACIES



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères. J. SIMON, Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



### Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 11 FÉVRIER 1889

DEUX GRANDS SUCCÈS

## La Vie Parisienne

Opérette bouffe en 4 actes, paroles de MM. H. Meilhac et L. Halévy, musique de J. OFFENBACH.

## LE DOCTEUR JOJO

Comédie nouvelle en 3 actes, d'Albert Carré, grand succès du Vaudeville.

Principaux interprètes de ces pièces: M<sup>me</sup> Andrée Mary, Sabin, Molivier, MM. Molivier, Sabin, Allain, etc.

AVIS. — Vu la longueur du spectacle, les bureaux ouvriront à 7 heures 1/2 et le spectacle commencera à 8 heures précises.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

### Grand Théâtre d'Angers.

MARDI 12 FÉVRIER. — L'Étudiant pauvre, opéra-comique.

JEUDI 14 FÉVRIER. — Carmen, opéra, avec le concours de M. FURST, du Théâtre National de l'Opéra-Comique.

### L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS

Le numéro de Février vient de paraître ; en voici le sommaire :

Echos du mois. Calendrier. Nos quatrains de Février. Température. A propos de la neige. Mort pour la patrie. Escadre de la Méditerranée. Le général russe Loris-Mélikoff. Alsacien et Marseillais. Aux champs : paysan et docteur. Encre sympathique pour les cartes postales. Histoire d'une mère. L'Inutile et le Nécessaire. Une grande bienfaitrice. La fête des horticulteurs. Louis XII et les paysans. Les Vieilles gloires de la France : le prince de Conti. Avant et après. Recette : eau pour les dents. Entre grévistes. Devinettes du mois de mars. Devinants de janvier, etc.

ILLUSTRATIONS : 2 portraits : le général Loris-Mélikoff, le prince de Conti ; 10 gravures diverses.

Abonnements : FRANCE, un an, 2 fr. Un numéro, 40 c.

### PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire directement à l'administrateur, M. LÉOPOLD PALMÉ, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

### LISEZ

## LE TRIBOULET

### MARCHÉ de Saumur du 9 Février 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	18 66	Veu	1 60
Métell	15 35	Mouton	2
Seigle	11 50	Porc	1 50
Orge	11	Poulets la couple	2 50
Avoine	9	Dindonneaux	11
Sarrasin	—	Canards	5
Haricots blancs	26	Oies	9
Haricots rouges	18	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	Oufs la douzaine	1 10
Noix	8 50	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	14	Luzerne	75
Sel les 100 kil.	15	Raille	60
Son	11	Huile de noix, 50 kil.	125
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	Id. 2 <sup>e</sup>	30
Id. 3 <sup>e</sup> id.	33 33	Id. 3 <sup>e</sup>	38
Id. 4 <sup>e</sup> id.	31 88	Charbon de bois, les 100 kil.	18
		Charb. de terre	4 50

### Cours des Vins.

<b>Rouges.</b>	
Souzy et environs	la barrique 115
Champigny	— 115
Varrains	— 115
Bourguell	— 125
Restigné	— 114
Chinon	— 115
<b>Blancs.</b>	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	— 75
Saint-Léger et environs	— 65
Varrains et environs	— 75
Le Puy-N.-Dame et environs	— 70
La Vienne	— 55
Cidre de Bretagne	la barrique 35 fr.
Cidre de Normandie	— 40

### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 10 Février 1889.

Versements de 172 déposants (31 nouveaux), 499,57 fr.

Remboursements, 32,664 fr. 94.

La Caisse paie 3 fr.75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

APPEL AUX POÈTES. — Le 42<sup>e</sup> concours poétique ouvert en France le 15 février sera clos le 1<sup>er</sup> juin 1889. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Hebdomadaire, illustré

BUREAUX A TOURS, RUE RICHELIEU, 13.

Sommaire du n<sup>o</sup> 411 (10 février 1889). L'Affolement. Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. Pourquoi Arlequin est en colère. Exploits républicains. Le balai vengeur. Les nez ministériels. C'est ta faute, imbécile ! Elections de Paris. Le mat de cocagne du 27. Mort du Kronprinz Rodolphe.

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n<sup>o</sup> 23.

### A VENDRE VASTE MAISON

Et dépendances  
ET  
2 hectares 22 ares environ de Vignes et Terre

Y ATTENANT  
Situés au bourg de Distré, appartenant à M. AGNIÈS.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire.

Étude M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23, hôtel Blancet.

### A VENDRE Maison d'habitation

ET  
VASTE USINE

Occupés par M. FUSEILLIER, constructeur-mécanicien à la Croix-Verte, comme une de Saint-Lambert-de-Lévéry.

AVEC OU SANS MATÉRIEL

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR, QUAI DU GAZ, appartenant à M<sup>me</sup> PICHAT.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau.

### A VENDRE A L'AMIABLE PETITE MAISON

Avec Jardin bien planté DE 11 ARES

Au Pont-Fouchard.  
S'adresser audit notaire. (118)

### A Louer présentement

UNE JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIBARD, rue Dacier, 24, Saumur.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE D'ARGENTERIE

Aux enchères publiques  
PAR SUITE DE DÉCÈS

Le JEUDI 14 février 1889, à 4 heures du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 55,

Il sera vendu :

Douze couverts ordinaires, vingt-quatre couverts d'entremets, couteaux de table, truelle à poissons, cuillères à café, deux porte-huiliers, deux salières doubles, six salières simples, deux moutardiers, une sonnette, un service à salade, le tout en argent ;

Un service à thé en vermeil, comprenant : douze cuillères, une pince, une cuillère, une passoire ; Et cinq réchauds de table et un moulin à poivre en plaqué.

Au comptant, plus 10 0/0.

### A CÉDER

1<sup>o</sup> Un TITRE de RENTE perpétuelle et annuelle de 45 francs, au capital de 900 francs ;  
2<sup>o</sup> Un TITRE de RENTE perpétuelle et annuelle de 2 francs, au capital de 40 francs ;  
Sur la mise à prix demandée de 900 francs pour les deux titres de rente.

Jouissance le jour du contrat.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

### MAISON

Rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 34, près la place du port Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (36)

### MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35.

Les réparations seront faites.

S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

### MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine  
Rue d'Alsace, 27.

S'adresser à M. Paul GUÉRIN, rue d'Alsace, 29.

### Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

## AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

ON DEMANDE Un Ménage pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE après FORTUNE

une des plus belles IMPRIMERIES du Sud-O. dans chef-lieu de département. Clientèle sérieuse : commerce, administrations, compagnies de chemin de fer. JOURNAL. Outillage des plus importants, installation magnifique, immeuble construit ad hoc. On céderait au prix du matériel.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales : L. L.

### LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale  
PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

### Exposition Universelle de 1889

### Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenades aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

### A VENDRE JUMENT noire, 1/2 4<sup>e</sup> 58 haut.

6 ans, trottant vite. S'adresser au bureau du journal.

### PÊCHE de l'ÉTANG de MARSON

M. ARNOU, pêcheur à Rou, fera la pêche de l'étang le dimanche 17 février et jours suivants.  
La vente du poisson se fera sur place.

### A VENDRE ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>me</sup> MARTIN donne des Leçons Françaises, rue du Portail-Louis, 54.

### MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix dénuant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.  
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.  
Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos  
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

### VENTE ET LOCATION DE PIANOS

## HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.